

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA CPIDH À LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION, JEDDAH, 5 JUNE 2014

Excellence Iyad Amine Madani, Secrétaire général de l'OCI;

Honorables Commissaires,

Membres du Corps diplomatique,

Les membres du Corps de la presse,

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la cérémonie de clôture de la 5^{ème} session de la Commission Permanente et Indépendante des Droits de l'Homme (CPIDH), qui s'est tenue du 1^{er} juin 2014 à quelques heures auparavant, lorsque les commissaires ont fini leur travail.

La session a commencé avec les nouvelles encourageantes selon lesquelles la réunion des hauts fonctionnaires de l'OCI a approuvé la décision de localiser le siège de CPIDH à Djeddah, en Arabie saoudite, et il est maintenant prévu que lors de la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE) de l'OCI que cette décision serait officiellement approuvée par les ministres. Il ne fait aucun doute que cette décision serait un coup de pouce à l'empressement de la Commission de s'installer et de commencer à fonctionner pour de bon. Le choix de l'emplacement du siège de la Commission à Djeddah, impose certaines responsabilités au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, qui seraient définies dans l'Accord du pays hôte qui doit être signé en temps voulu. Nous sommes, cependant, convaincus que grâce à l'appui du SG et les assurances qui nous sont données par le Représentant permanent du Royaume d'Arabie Saoudite à l'OCI nouvellement nommé, la Commission recevra tout le soutien de base dont il a besoin du Royaume d'Arabie Saoudite, avant même que l'Accord avec le pays hôte ne soit conclu.

Excellence, dans un monde de plus en plus complexe, où les musulmans sont injustement présentés comme contrevenants habituels des droits fondamentaux de l'homme, la Commission devrait être placée dans une position où elle serait en mesure de lutter contre ces préjugés par le mandat qui lui est donné. Toutefois, la Commission est sous forte pression, car elle n'a pas le nombre minimum de personnel qu'il faut pour

le fonctionnement de son secrétariat. Votre Excellence, la Commission fait appel à vous afin de bien vouloir faire face à ce problème, si possible, avant sa sixième session qui se tiendra en Novembre. Alors que le recrutement du personnel professionnel exigerait des consultations avec la Commission, celui des traducteurs pourrait suivre la politique de recrutement du Secrétariat général.

Au cours de la session, la Commission a délibéré sur un certain nombre de points importants de son ordre du jour, y compris les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés; les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les Etats membres de l'OCI, ainsi qu'aux mandats spécifiques qui lui sont données par le CMAE, comme l'islamophobie, l'impact négatif des sanctions économiques et financières sur les Etats membres; la situation des minorités musulmans Rohingyas, la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, et la création de mécanismes pour la surveillance des violations des droits de l'homme à l'encontre des minorités musulmanes. La Commission a exprimé sa déception face à la persistance et à la poursuite des violations des droits humains des Palestiniens par la puissance occupante Israël. Elle a fermement condamné la pratique arbitraire de la détention administrative des peuples palestiniens comme discriminatoire et contraire à toutes les normes des droits humains et juridiques existantes. Elle a également appelé les Etats membres de l'OCI à mettre en évidence ces pratiques discriminatoires à toutes les instances internationales pertinentes des droits de l'homme, et demande à la prochaine session du CMAE d'envisager de renvoyer l'affaire à la Cour internationale de Justice, par les voies appropriées.

Au cours de la session, la commission a également examiné et finalisé deux rapports sur les sujets des "impacts négatifs des sanctions économiques et financières sur la pleine jouissance des droits de l'homme des Etats membres de l'OCI, et la situation des droits de l'homme en République centrafricaine. Basé sur les normes du droit international et des droits de l'homme, le premier rapport a considéré les sanctions économiques et financières comme illégales, discriminatoires et contreproductives par rapport aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et les autres normes internationales des droits de l'homme. Le rapport de la RCA, qui a été basé sur une visite effectuée dans le pays concerné, ainsi que dans des camps de réfugiés dans les pays voisins des Républiques du Tchad et du Cameroun, a donné un aperçu sur la situation horrible des droits de l'homme en cours dans le pays avec des recommandations précises sur la façon de répondre à la détresse de la population musulmane touchée, ainsi que la façon de prévenir la réapparition future de cette tragédie humaine. Ces rapports avec les recommandations de la Commission seront soumis à l'examen de la prochaine 41^{ème}

session du CMAE. La Commission s'est également longuement attardée sur les questions de droit au développement et des droits humains des femmes et des enfants dans les Etats membres de l'OCI. Les discussions sur ces sujets ont été complétées par la participation d'experts de l'Académie Islamique de Fiqh et la Banque islamique de développement (BID). Il a été convenu que dans les prochaines sessions de la Commission, qu'il y aurait des séminaires et colloques conjoints sur des sujets spécifiques, ainsi que l'examen des projets dans ces domaines.

Sur le Myanmar, la Commission regrette que tous ses efforts pour essayer d'établir des contacts avec les autorités de ce pays, en vue de s'acquitter de son mandat sur la manière d'améliorer le sort des minorités musulmanes Rohingyas, n'ont pas produit le résultat souhaité en raison de l'absence de réponse des autorités du Myanmar. Cependant, en dépit de cela, la Commission a décidé qu'elle continuerait ses efforts pour ouvrir une ligne de communication avec le gouvernement du Myanmar ou ses représentants.

La Commission a publié un communiqué de presse condamnant la récente déclaration regrettable sur l'Islam du Président de la République tchèque. La déclaration qui était conceptuellement fautive et malicieuse a été une des manifestations claires de la haine et une incitation à l'hostilité contre les musulmans, à un moment où le monde est aux prises avec les tensions sectaires. La Commission a réaffirmé que l'islam ne doit pas être assimilée à la violence et l'extrémisme, et a exhorté les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme de dénoncer ouvertement ces affirmations. La Commission a exprimé sa gratitude au Secrétaire général pour l'action rapide qu'il a initiée lors de la déclaration tout azimut du président tchèque.

La Commission a délibéré sur la façon d'améliorer les contacts de nouveau interactifs avec les États membres de l'OCI et leurs institutions lors de ses prochaines sessions. La Commission a lancé un appel aux États membres qui n'ont pas encore remis leurs cadres législatifs, institutionnels et politiques des droits de l'homme, de bien vouloir le faire, afin d'aider la Commission dans ses efforts visant à harmoniser certaines positions des droits de l'homme de l'OCI dans les enceintes internationales.

Permettez-moi, au nom de la Commission de remercier les représentants des Etats membres qui ont pris le temps de participer aux délibérations de la session, et de les assurer qu'elle ne ménagera aucun effort pour améliorer le processus de leur transmettre les documents et l'information à l'avance sur les prochaines sessions. Pour le Secrétaire général, je voudrais transmettre l'énorme reconnaissance de la Commission, non seulement pour avoir fourni un lieu et des moyens favorables à la

session, mais pour avoir également pris un intérêt personnel pour le bien-être des commissaires. Excellence, avec vous la Commission est pleinement assurée de ses progrès continus dans le mandat très difficile de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans les Etats membres de l'OCI.

Enfin, et certainement pas par ordre de priorité, je tiens à exprimer la gratitude de la Commission au Royaume d'Arabie Saoudite pour le soutien moral et matériel précieux, qui continuent de renforcer la foi de la Commission dans l'accomplissement de son mandat, en dépit des énormes défis.

Merci!